

HONORAIRES

Tarif applicable à partir du 1 juillet 2019

AVIS DE VALEUR

Pour l'étude vénale ou locative d'un terrain, d'un appartement ou d'une maison : **90 € TTC**
 Pour l'étude vénale ou locative d'un immeuble comportant plusieurs lots : **200 € TTC**
 Pour l'étude vénale d'un terrain en vue de la création d'un lotissement : **sur devis**
Si un mandat de vente est signé avec l'agence, l'avis de valeur sera offert.

TRANSACTION

Pour un prix de vente net vendeur compris entre	Honoraires HT	Honoraires TTC
moins de 30 000 €	2083,33 €	2 500 €
30 001 € à 40 000 €	2291,66 €	2 750 €
40 001 € à 50 000 €	2500 €	3 000 €
50 001 € à 60 000 €	2708,33 €	3 250 €
60 001 € à 70 000 €	2916,67 €	3 500 €
70 001 € à 80 000 €	3333,33 €	4 000 €
80 001 € à 90 000 €	3 750 €	4 500 €
90 001 € à 100 000 €	4166,67 €	5 000 €
100 001 € à 120 000 €	4 583,33 €	5 500 €
120 001 € à 140 000 €	5 000 €	6 000 €
140 001 € à 160 000 €	5 416,67 €	6 500 €
160 001 € à 180 000 €	5 833,33 €	7 000 €
180 001 € à 200 000 €	6 250 €	7 500 €
200 001 € à 225 000 €	6 666,67 €	8 000 €
225 001 € à 250 000 €	7 083,33 €	8 500 €
250 001 € à 300 000 €	7 500 €	9 000 €
300 001 € à 350 000 €	8 333,33 €	10 000 €
plus de 350 001€	2,5 %	3 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.
 Le taux et forfaits indiqués sont recommandés et ne doivent être dépassés.

En cas de **mandat de recherche**, les honoraires s'élèvent à la somme forfaitaire de **4 000 € TTC**.

En cas d'inter-cabinet, si nous détenons le mandat de vente, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant. Si nous ne détenons pas le mandat de vente, l'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun frais ou honoraires en sus. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et baux civils résidence principale :

- Publicité - Recherche et sélection de locataire - Constitution du dossier du locataire (pièces justificatives et contrôle des éléments) - Rédaction du bail :
 - o Pour le bailleur : **2,90% TTC du loyer annuel** charges comprises plafonné à 8 €/m²
 - o Pour le locataire : **2,90% TTC du loyer annuel** charges comprises plafonné à 8 €/m²
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie :
 - o Pour le bailleur : **1,25% TTC du loyer annuel** charges comprises plafonné à 3 €/m²
 - o Pour le locataire : **1,25% TTC du loyer annuel** charges comprises plafonné à 3 €/m²

Soit un mois de loyer charges comprise réparti entre le bailleur et le locataire plafonné à **11 €/m²**

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion :

- **6% TTC (soit : 5% HT)** des encaissements. Sont compris : l'encaissement des loyers et charges mensuels, le paiement des charges, les régularisations annuelles des charges, la gestion des contentieux (frais à la charge du bailleur), les relevés trimestriels de gestion et virements mensuels au propriétaire (sous déduction des honoraires de gestion), la préparation de la déclaration annuelle des revenus fonciers, la révision annuelle des loyers selon l'indice.

Pour les garanties de :

- Loyer impayé
- Vacance locative
- Détérioration immobilière
- Protection juridique
- Propriétaire non occupant

Mise en relation avec notre partenaire en assurance

Autres prestations :

- Suivi de travaux : **5% HT**, soit **6% TTC** du montant des travaux TTC.
- Représentation aux assemblées générales de copropriétés : **20 € TTC** de l'heure.